



Ville de Parentis en Born  
Département des Landes

Parentis en Born,  
Le 02 février 2023

Mesdames et Messieurs les  
Conseillers Municipaux

Nos Références : MFN/AG/AL/2023/06  
Service : Direction Générale des Services  
Dossier suivi par : Arnaud GAREL  
Directeur Général des Services

**OBJET : Convocation du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du Jeudi 09 Février 2023**

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui se réunira en séance ordinaire **le Jeudi 09 Février 2023 à 19h00 dans la salle du Conseil à la Mairie**

- ✓ Vérification du quorum
- ✓ Annonce des procurations
- ✓ Désignation du Secrétaire de Séance
- ✓ Adoption de l'ordre du jour
- ✓ Approbation des PV du 02 novembre 2022 et du 07 décembre 2022

**Rapport n° 2023-001 : Affaires générales**

Rapporteur : Madame GAZEILLES

Réseau départemental de Lecture Publique - Demande de subvention auprès du Conseil départemental des Landes

**Rapport n° 2023-002 : Affaires générales**

Rapporteur : Madame Le Maire

Désignation des délégués à l'Assemblée Générale du Syndicat mixte du Conservatoire des Landes

**Rapport n° 2023-003 : Communication**

Rapporteur : Monsieur FERE

Modification du règlement intérieur du Conseil municipal

**Rapport n° 2023-004 : Urbanisme**

Rapporteur : Madame Le Maire

Cession de la parcelle cadastrée AX 0925 - Madame Vanessa FLEUR

**Rapport n° 2023-005 : Finances**

Rapporteur : Monsieur LAVIELLE

Autorisation de programme – crédits de paiement : « Restructuration des arènes

Portailier » - Révision et actualisation AP/CP

**Rapport n° 2023-006 : Affaires générales**

Rapporteur : Madame Le Maire

Transfert de compétence au SYDEC en matière de la maîtrise de la demande en énergie

**Rapport n° 2023-007 : Urbanisme**

Rapporteur : Madame Le Maire

Cession de droit au bail emphytéotique

**Rapport n° 2023-008 : Urbanisme**

Rapporteur : Madame Le Maire

Transfert partiel du parking de la cité scolaire au profit de la Communauté de Communes au titre de la compétence voirie communautaire

**Rapport n° 2023-009 : Services techniques**

Rapporteur : Madame Le Maire

Adhésion au CEREMA

**Rapport n° 2023-010 : Finances**

Rapporteur : Madame Le Maire

Budget annexe « Régie des Arènes » - Exercice 2023

Questions diverses

**APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – DELEGATION DE POUVOIR PERMANENTE AU MAIRE – COMMUNICATION DES ARRETES ET DECISIONS PRIS DURANT LA PERIODE DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2022 AU 31 JANVIER 2023**

- Décision n°2022-043 en date du 07.12.2022: Avenant N° 4 au marché de Maîtrise d'œuvre afin de mettre en cohérence la réalité d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre avec celle des travaux d'aménagements des abords du lac de Parentis-Biscarrosse à Parentis en Born. Il est nécessaire de modifier la durée de validité du marché et de la conditionner au parfait achèvement et de modifier l'article 4 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) du marché n° 18AAAL02
- Décision n°2022-044 en date du 08.12.2022 (annulée): Paiement de la somme de 544,72 € à l'Orchestre Elixir pour le repas des aînés du 14/01/2023

- Décision n°2022-0451 en date du 09.12.2022 : Souscription d'un contrat d'emprunt pour 586 250€ (crédit mutuel)
- Décision n° 2022-046 en date du 21.12.2022 : Convention location logement communal – M. BISCARRO
- Décision n° 2022-047 en date du 21.12.2022 : Convention location logement communal – M. CLAVE
- Décision n° 2022-048 en date du 23.12.2022 : Tarifs 2023
- Décision n° 2022-049 en date du 23.12.2022 : Décision modificative n° 4
- Décision n° 2023-001 en date du 12.01.2023 : Avenant n° 2 au marché «Aménagement de locaux administratif ALSH et associatif» - Lot N° 5 : Revêtement carrelage mural : modification pour travaux non réalisés sur jonctions de revêtements
- Décision n° 2023-002 en date du 12.01.2023 : Avenant n° 1 au marché Aménagement de locaux administratif ALSH et associatif" – Lot n° 9 : Revêtement carrelage mural : modification pour travaux non réalisés Béton et finition carrelée et plinthes
- Décision n° 2023-003 en date du 17.01.2023 : Tarifs 2023 – Complément

Vous trouverez ci-joint le document de synthèse ainsi que les pièces annexes.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(ère) Collègue, l'expression de mes salutations les meilleures.

Madame le Maire,  
Marie-Françoise NADAU

